



COMPTE RENDU CONSEIL DE QUARTIER "CENTRE"

30 JANVIER 2018

Conseillers de Quartier présents : Mmes Christiane GAUTHIER, Ursula KLOIBER, Lydie PERONNET, MM. Jean Louis MOUCHEL, Jean Marie BLANLUET, David LHERMITTE, Orhan KURT, Jean Michel DOUBLET;

Conseillers de Quartier excusés : Mmes Françoise LAFOND, Catherine ROSE-FRENEAUX, Béatrice TREGOUET.

Conseillers de Quartier absents : Mmes Chantal DELANOE, MM. Luc BOUDARD, Jean Christophe COGNACQ.

Elus Présents : Mme Françoise VENON, MM. Régis PLISSON, Robert DUBOIS et Eric MEUNIER,

Mme Françoise VENON ouvre la séance en excusant Mme le Maire retenue par d'autres obligations.

Elle rappelle la fréquence des réunions : Janvier, Mai ou Juin, Novembre ou décembre



Poubelles jaunes :

M. Plisson rappelle l'historique de cette décision en précisant que la ville n'a été informée de la volonté des conseillers syndicaux de ne même pas intégrer dans la consultation de renouvellement du marché de collecte des ordures ménagère une option pour le ramassage des corps creux dans les poubelles jaunes.

Cette décision initiée et défendue par des représentants de communes moins peuplées que la nôtre, au premier rang desquels le représentant de Seichebrières, a été prise en conseil syndical le 3 juillet 2017, sans qu'aucune consultation des communes membres n'ait été organisée auparavant.

Il est souligné que Mme Vercruyssen, représentant Châteauneuf au Conseil Syndical, a évidemment voté contre la suppression de cette option dans le cahier des charges de la consultation, avec 16 autres délégués. Mais 28 délégués ont voté pour ...

La Ville de Châteauneuf a immédiatement réagi et a écrit au président du SICTOM pour lui demander de faire revenir le Conseil Syndical sur cette décision, en développant les arguments en faveur du maintien, voire de l'élargissement de cette collecte à d'autres communes volontaires. Elle s'est heurtée à une fin de non recevoir.

Il rappelle que dans le mode de fonctionnement du SICTOM, chaque commune adhérente dispose d'une voix, quelle que soit sa population. Ainsi les 8 000 habitants de Châteauneuf pèsent-ils autant que les 150 habitants de Seichebrière. Sans faire preuve de mépris vis-à-vis de ces habitants, on peut néanmoins reconnaître que ce fonctionnement n'est pas très représentatif.

Suite à la manifestation du 12 janvier dernier, M. Plisson informe les CQ que Mme le Maire suit de très près l'évolution de ce dossier, que M. Breton a encore été reçu en Mairie ce jour (23 janvier) et qu'elle lui a rappelé ses engagements.

Par ailleurs un bureau syndical s'est tenu le 23 janvier au cours duquel Mme Vercruyssen, qui n'en est pas membre, a été invitée pour défendre la position des Castelneuviens devant les autres membres du bureau.

M. Plisson rappelle les trois solutions possibles maintenant pour rétablir la collecte des corps creux en porte à porte :

- Négocier un avenant avec le nouveau prestataire. Dans ce cas celui-ci sera en position de force pour demander une rémunération élevée.
- Lancer un autre appel d'offres spécifique à la collecte des corps creux. Cela sera moins attractif pour les sociétés intéressées, mais l'actuel prestataire pourrait faire une offre intéressante "parce qu'il est déjà dans la place" et qu'il serait aiguillonné par la concurrence.



- Résilier le marché actuel et relancer une nouvelle consultation avec l'option.

Dans cette attente il a été décidé avec M. Breton de n'installer des points d'apport volontaire pour les corps creux que là où de tels points existent déjà pour le verre, le papier et les bouteilles en plastique. Le SICTOM voulait en disposer beaucoup plus, sans aucune considération pour le respect des sites : exemple sur la place de la nouvelle halle. M. PLISSON informe que 2 ont été installés rue des Vignes et 2 rue de la Touche.

Les membres du CQ interviennent pour souligner l'unanimité de cette décision qui va à l'encontre des actions actuelles pour la défense de l'environnement, le tri des déchets et le respect de la nature.

Ils soulignent le risque de voir se multiplier les dépôts sauvages. A ce sujet M. Plisson informe les CQ que ceux-ci sont déjà en très forte augmentation. On est passé de 3 tonnes en 2015 à 26 tonnes aujourd'hui. Il est envisagé d'installer des caméras pour prendre les contrevenants sur le fait. Il confirme que la Ville porte plainte contre les personnes identifiées et que celles-ci risquent une amende 150 € si elles apportent leurs déchets à pied et de 1 500 € si elles le font en voiture ...

Le SICTOM a commencé à installer des conteneurs pour l'apport volontaire des corps creux. Après concertation avec la Ville ils seront installés là où il y a déjà des conteneurs verre, papier et plastiques. Le SICTOM avait prévu d'en installer beaucoup plus, en particulier sur des sites sensibles comme la place de la Nouvelle Halle ...

En plus de ces points il y en aura quelques-uns supplémentaires : rues de la Touche, des Vignes et des Champs, ainsi que sur 2 parking privés de quelques grandes surfaces comme Weldom.



Autres questions :

Questions posées par les Conseillers de Quartier	Réponse apportée par la Municipalité
Chantiers en cours	<p>Rue des Moussières : fin des travaux d'assainissement prévue fin Janvier, peut être avec un peu de retard suite aux intempéries.</p> <p>A l'été 2018 début des travaux de voirie jusqu'à mi 2019.</p>
Nouveaux travaux en 2018	<p>Les élus ne peuvent donner d'informations précises dans la mesure où le budget est en cours d'élaboration et que les Conseillers Municipaux ne sont pas encore informés.</p> <p>Quelques pistes</p> <p>Démolition de l'ancien Intermarché Centre-Ville et reconstruction de 36 logements majoritairement destinés aux séniors et d'une supérette de 300 m²</p> <p>La Ville souhaite profiter de ces travaux pour démolir la salle Martis et y installer des places de parking pour compenser les places perdues. Il paraît également judicieux de concentrer les travaux dans le temps pour limiter la gêne aux riverains.</p> <p>Aménagement de la Place du port : début des travaux à l'automne 2018 avec l'enfouissement des réseaux financé par le Conseil Départemental. Une réunion publique sera programmée.</p>
Sortie de ville sur la déviation vers St Martin d'Abbat et la RD 2060	<p>La ville ne souhaite pas communiquer sur ce projet porté par le Conseil Départemental. A priori la réalisation est prévue pour 2019 et la Ville fait tout ce qu'il faut pour répondre au plus vite aux diverses questions du CD</p>

Questions posées par les Conseillers de Quartier	Réponse apportée par la Municipalité
	45 afin de ne pas risquer un report.
<p>Evolution du PLU en fonction de la réalisation de la réouverture de la ligne Orléans Châteauneuf ?</p> <p>Evolution du plan de circulation avec la déviation de Saint Denis de l'Hôtel ?</p>	<p>Il n'est pas prévu de modification du PLU autres que celles prises en compte dans l'enquête publique.</p> <p>Concernant la réalisation de parking pour la halte ferroviaire : à ce jour, la SNCF n'a pas donné d'informations sur le nombre de places à prévoir. Ni de réponse sur une éventuelle mise à disposition des terrains qu'elle possède à proximité de la gare.</p> <p>Concernant la déviation de Jargeau – Saint Denis de l'Hôtel, il n'y a pas d'incidence prévue sur la circulation dans Châteauneuf.</p>
Arrivée de nouveaux médecins	<p>M. PLISSON annonce l'arrivée de 2 médecins privés à la MSP sur le 1er semestre 2018.</p> <p>En conséquence la CCL envisage de déplacer la maison médicale avec ses deux médecins salariés à Jargeau.</p>
Stationnement Grande rue du Port (devant le cabinet du Dr Wondo Wond) : les voitures sont garées de manière anarchique sur le trottoir empêchant le passage des piétons.	M. PLISSON est d'accord pour matérialiser les places sur le trottoirs (quand les conditions météorologiques le permettront) , mais est dubitatif quant à l'efficacité de cette mesure.
Il manque un panneau de fin de limitation de vitesse à 40 km/h rue de la Bonne Dame.	<p>Effectivement, mais l'arrivée sur la place A. Briand matérialise la fin de limitation.</p> <p>A priori pas de besoin de panneaux la fin est « activée » de fait par la première intersection</p>

Questions posées par les Conseillers de Quartier	Réponse apportée par la Municipalité
Mettre un rappel de limitation à 30 km/h sur le bd de la République	En cours
Où en est la réalisation du parking rue de la Bonne Dame (au niveau des arrêts de bus)	Le projet est en cours. Le cabinet SOUESME réalise les levés topo et les plans. Le CD45 a donné son autorisation pour réaliser l'entrée dans le Parc (limitée aux véhicules de secours incendie et aux véhicules de la Ville), avec le raccord à l'allée de Lamballe. Nécessité d'un remblai en pente car elle n'est pas de niveau avec la rue.
Par temps de pluie, l'accès à la Mairie depuis le pont sur les douves sèches est impraticable	M. PLISSON indique qu'il est régulièrement pris à partie par ses collègues conseillers municipaux (!!!) et qu'il va proposer d'inscrire ces travaux au budget.
M. Blanluet fait remarquer que le fourgon de transport de fond qui dessert la Banque Populaire monte sur le trottoir empêchant les piétons de passer	Mme Venon va écrire à la Banque pour le lui signaler et lui demander de faire cesser ces comportements
Les CQ demandent où en est l'opération "Voisins vigilants"	Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un dispositif de type "voisins vigilants", mais que l'opération placée sous l'égide de la Gendarmerie Nationale s'appelle "Participation Citoyenne". Un article expliquant le principe paraîtra dans le Castelneuvien à venir fin janvier.
Une question est posée sur l'avancement du déploiement de la fibre sur le territoire de la commune ?	R. Dubois rappelle le principe : le CD45 a confié par contrat à la société Médialys, une filiale de SFR Collectivité, la tâche de déployer la fibre dans le département. Cela consiste à faire passer la fibre dans les réseaux actuels de télécom jusqu'à des armoires de répartition.



Questions posées par les Conseillers de Quartier	Réponse apportée par la Municipalité
	<p>Il appartient ensuite aux fournisseurs d'accès de contracter avec Médialys pour acheter le droit d'utiliser ce réseau et proposer la fibre à leurs abonnés.</p> <p>Ce sont les opérateurs, Orange, Bouygues, Free, qui réalisent ensuite le branchement depuis les armoires jusque chez les particuliers.</p> <p>Vous pouvez avoir toutes les informations disponibles sur http://www.lysseo.fr/</p> <p>Mme Venon va interroger M. Boisjibault en charge de cette question pour avoir des informations sur le calendrier de la disponibilité par quartiers.</p>

En fin de réunion, M. PLISSON explique les difficultés rencontrées avec la société ISI Elec, qui ont conduit à résilier son contrat et à lancer un nouvel appel d'offres pour l'entretien de l'éclairage public.

La société SPIE a été déclarée attributaire et doit intervenir dès que possible sur les points lumineux défectueux (un recensement effectué par les agents municipaux en a relevé 83 !!!)

Par ailleurs des mesures devraient être prises dans le cadre du budget 2018 pour améliorer notablement, si ce n'est en totalité, le fonctionnement dès l'automne prochain

FIN DE LA REUNION À 21h15